



PIERRE MICHEL LE CORRE  
FORMATION

## **Programme de la formation**

### **Actualités des procédures collectives**

**Actualité jurisprudentielle des procédures collectives**

**Actualités des sûretés réelles face aux procédures collectives après les deux ordonnances du 15 septembre 2021**

**Vendredi 29 août 2025 (8h30/17h)**

Hôtel Lux, 28 rue du Lagon, l'Ermitage, 97434 Saint-Gilles-les-Bains

### **Matinée (8h30-12h) : L'actualité jurisprudentielle des procédures collective**

Ouverture et extension des procédures collectives - Règles de l'administration contrôlée - Continuation des contrats en cours - Créances postérieures - Arrêt des poursuites - Déclaration et vérification des créances - AGS - Plans (classes de parties affectées) - Liquidation judiciaire- Revendications et restitutions - Garants - Responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif

### **Après-midi (13h30-17h) : L'actualité des sûretés réelles face aux procédures collectives après des deux ordonnances du 15 septembre 2021**

A - Présentation générale du droit de préférence dans les procédures collectives

B - Présentation générale de la propriété comme garantie dans les procédures collectives

C - Présentation générale du droit de rétention comme garantie dans les procédures collectives

D - Présentation spéciale des garanties face aux procédures collectives : nantissement sur fonds de commerce, nantissement de créances, de comptes et de titres, gages avec et sans dépossession, hypothèque, fiducie-sûreté, cession de créances Dailly.

**Modalités :** Cette action de formation d'une durée de 7 heures sera dispensée en présentiel à Hôtel Lux, 28 rue du Lagon, l'Ermitage, 97434 Saint-Gilles-les-Bains, le vendredi 29 août 2025, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (repas sur place)

**Public intéressé :** Cette formation est destinée aux praticiens des procédures collectives, notamment aux administrateurs et mandataires judiciaires ainsi que leurs collaborateurs et aux avocats pratiquant le droit des entreprises en difficulté.

**Les pré-requis :** Les participants ont des connaissances théoriques et/ou pratiques en droit des entreprises en difficulté et en droit des sûretés.

**Effectif :** Le nombre de personnes formées est limité à 35.

**Objectifs pédagogiques :** Cette formation a pour objet, d'une part, de mettre à jour les connaissances au regard de l'actualité jurisprudentielle et, d'autre part, d'appréhender le traitement et l'efficacité de chacune des sûretés réelles à l'occasion de la procédure collective de l'entreprise débitrice.

**Encadrement - Moyens pédagogiques et techniques :**

Cette formation sera animée par Pierre-Michel LE CORRE, Professeur agrégé des universités, Directeur du Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté (Faculté de Droit de Nice), auteur du traité « Droit et pratique des procédures collectives » (Dalloz, édition 2023/2024, 3492 pages), Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté depuis plus de 35 ans.

La formation sera illustrée par un support PowerPoint vidéoprojeté.

Un support écrit sera transmis par courrier électronique aux participants avant la formation.

**Coût de la prestation de formation :** 600 euros par stagiaire (prestation de formation non soumise à TVA - coût comprenant la restauration sur place) réglés à réception de la facture.

**Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :** En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation dont le titulaire pourra se prévaloir et mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux participants à l'issue de la formation.

Une feuille d'émargement signée par les participants et le formateur permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

---

**Formation organisée par PIERRE MICHEL LE CORRE FORMATION**

Organisme de formation n° 93060934206 - Certification Qualiopi n° SCFQLP000358QLP- Siret n° 901 662 494 00011

*En 2024, 100% des personnes formées ont été satisfaites des formations dispensées.*

*En 2024, 100 % des personnes formées ont été satisfaites de la maîtrise par le formateur du sujet faisant l'objet des formations dispensées*

Pour toute difficulté particulière, les PSH sont invitées à nous contacter par téléphone au 04.93.77.50.12 ou par email [pmlecorre.formation@orange.fr](mailto:pmlecorre.formation@orange.fr)